



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**  
Nombre de votes contre : **0**  
Nombre d'abstentions : **0**  
Nombre de votes pour : **29**  
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h58**

Secrétaire : **Guillaume GUERRÉ**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **DL.18.017 - Cession de 1144 m<sup>2</sup> et de 1540 m<sup>2</sup> situés chemin Bignon et Mauplantes dans la ZAC Les Jardins du Bourg à la SEMDO**

*Annule et remplace DL.17.001*

**Guillaume GUERRÉ expose** :

La SEMDO, aménageur de la ZAC des Jardins du Bourg, a demandé à acquérir une partie du chemin Bignon et du Chemin d'exploitation des Mauplantes d'une surface respective de 1144 m<sup>2</sup> et 1540 m<sup>2</sup>, situés dans les tranches 3 et 4 de la ZAC des Jardins du Bourg et destinés à la vente.

Ces emprises sont situées dans l'emprise publique des anciens chemins Bignon et Chemin d'exploitation Mauplantes. Aujourd'hui ces emprises constituent des délaissés de chemins car ces derniers ont ou vont être profilés et ne présentent donc plus d'intérêt public,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2131-2 et L 5214-16,

Vu le code rural et notamment son article L161-10

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L 123-2, L123-3, L 141-7, R 141-4 à R141-10, L. 162-5 et R 162-2

Vu la délibération n° 15.019 en date du 22 avril 2015 décidant de lancer la procédure de désaffectation de l'ensemble des sentiers et chemins ruraux inclus dans la ZAC Les Jardins du Bourg,

Vu l'arrêté municipal n° 2016/10/02 en date du 6 octobre 2016, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'aliénation des sentiers et chemins ruraux entièrement ou partiellement inclus dans le périmètre de la ZAC Les Jardins du Bourg et désignant le commissaire enquêteur,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 4 novembre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus,

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les sentiers et les chemins ruraux entièrement ou partiellement inclus dans le périmètre de la ZAC Les Jardins du Bourg, ne sont plus utilisés par le public,

Considérant, que par la suite il y a lieu de poursuivre la procédure d'aliénation en vendant les sentiers et les chemins ruraux concernés à la SEMDO,

Considérant les parcelles riveraines, au droit des aliénations, propriétés de la SEMDO ou de la mairie, aménageur de la ZAC des Jardins du Bourg,

Considérant que les biens déclassés seront cédés à la SEMDO,

Considérant que l'article 8 du Traité de Concession d'Aménagement signé le 04 décembre 2013, relatif aux modalités d'acquisition et de libération des immeubles stipule :

*« La SEMDO sollicitera l'avis des Domaines sur l'estimation des terrains et procédera à l'acquisition des terrains nus et non aménagés appartenant à la collectivité, au prix de 12€/m<sup>2</sup>, par tranches, correspondant à des phases de viabilisation et de commercialisation. »*

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 7 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- La cession des emprises situées pour partie chemin du Bignon et chemin d'exploitation des Mauplantes d'une surface respective de 1144 m<sup>2</sup> et 1540 m<sup>2</sup>, au prix de 12 € HT le m<sup>2</sup> soit un total de 32 208 € HT,
- Que les frais relatifs à la transaction, soient à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE,

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018



Le Maire

Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-18-017

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-04-03T15-49-03.00 ( MI210302186 )

## Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DL-18-017-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Cession de 1144m2 et de 1540m2 situés chemin Bignon et Mauplantes dans la ZAC les Jardins du Bourg à la SEMDO

Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

## Acte :

DL.18.017-ADT-Cession de 1144m2 et de 1540m2 situés chemin Bignon et Mauplantes dans la ZAC Les Jardins du Bourg à la SEMDO.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 15:49

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 15:49

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 15:55